

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°24 du 13 juillet 2009

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°13

ARRÊTÉ

portant création du centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie de Cayenne (Guyane).

Du 26 mai 2009

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des opérations et de l'emploi ; sous-direction de l'organisation et des effectifs ; bureau de l'organisation des formations.*

ARRÊTÉ portant création du centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie de Cayenne (Guyane).

Du 26 mai 2009

NOR D E F G 0 9 5 1 3 9 9 A

Références :

Code de la défense - partie réglementaire, III - Le ministère de la défense et les organismes sous tutelle.

Décret du 20 mai 1903 (mention BO/G, p. 1017 ; BOEM/G 39, p. 3. ; BOEM 650.1) modifié.

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245. ; BOEM 120-0.1.3).

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 650.2

Référence de publication : BOC N°24 du 13 juillet 2009, texte 13.

Art. 1er. Le centre d'opérations et de renseignement de la gendarmerie de Cayenne (Guyane) est créé à compter du 1^{er} juin 2009.

Art. 2. Le commandant de la gendarmerie outre-mer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général d'armée,
directeur général de la gendarmerie nationale,*

Roland GILLES.